



RÉGIE DU
SDDEA

**RAPPORT ANNUEL
DU COPE DU PAVILLON-SAINTE-
JULIE**

Exercice 2019

1. INTRODUCTION	5
2. PRÉSENTATION DU COPE.....	7
2.1 ABONNÉS, TARIFS.....	8
<i>Tableau n°1 : Composition des communes du COPE.....</i>	<i>8</i>
<i>Tableau n°2 : Tarif moyen 2019 du COPE sur 120 M³ par M³.....</i>	<i>8</i>
2.2 LE PATRIMOINE	9
<i>Tableau n°3 : Captages du COPE.....</i>	<i>9</i>
<i>Tableau n°4 : Ouvrages de stockage du COPE.....</i>	<i>9</i>
3. LES TRAVAUX ET PRESTATIONS RÉALISÉS	13
4. LES VARIABLES ET INDICATEURS DE PERFORMANCE DU COPE	15
4.1 INTRODUCTION	16
<i>Tableau n°5 : Variables et indicateurs techniques calculés pour le COPE.....</i>	<i>17</i>
4.2 LE CONTEXTE DE LA PRODUCTION DES VARIABLES ET DES INDICATEURS SUR L'EXERCICE 2019	18
4.3 LES VOLUMES	19
<i>Tableau n°6 : Volumes des trois derniers exercices.....</i>	<i>20</i>
4.4 LES VARIABLES ET INDICATEURS DE PERFORMANCE CALCULÉS	21
4.4.1 L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P.108.3).....	21
4.4.2 La qualité de l'eau	21
4.4.2.1 Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (P101.1).....	21
4.4.2.2 Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la physico chimie (P102.1).....	21
4.4.3 Le rendement (P104.3)	22
4.4.3.1 La valeur du rendement (P104.3)	22
4.4.3.2 Comparaison avec le rendement seuil (VP226).....	22
L'objectif de rendement est atteint.	23
4.4.4. L'indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	23
4.4.5 L'indice linéaire des pertes en réseau (P106.3).....	23
4.4.6 L'historique des indicateurs techniques.....	24
<i>Tableau n°7 : Historique des indicateurs techniques.....</i>	<i>24</i>
4.4.7 Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1)	24
4.4.8 Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	24
4.4.9 L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2B).....	25
ANNEXES.....	26



Annexe 1 : La grille tarifaire	26
Annexe 2 : Les formules de calcul des variables et indicateurs de performance	27
Annexe 3 : Le détail du calcul de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	28





1. INTRODUCTION

Le présent rapport établit le bilan annuel d'exploitation 2019 du service du Conseil de la Politique de l'Eau (COPE) sous la forme d'un document de synthèse mettant en avant les principaux indicateurs tarifaires, patrimoniaux et techniques.

C'est un outil de travail pour les agents du SDDEA, d'aide à la décision et de communication auprès des abonnés pour les membres du COPE.

Ce rapport permet d'alimenter le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) réglementaire construit et consolidé à l'échelle de la Régie du SDDEA.

Le présent rapport est structuré de la manière suivante :

- Présentation générale du COPE (composition, patrimoine, abonnés, tarifs, etc.),
- Présentation des résultats d'exploitation et des principaux travaux réalisés sur l'exercice,
- Présentation des indicateurs de performances permettant de mettre en avant les points forts et les points d'améliorations sur lesquels le COPE peut travailler.

Il est entendu que ce rapport, même s'il se base sur un certain nombre d'indicateurs réglementaires présents dans le RPQS, n'est en aucun cas contraint ou imposé par la réglementation actuellement en vigueur.





2. PRÉSENTATION DU COPE

2.1 ABONNÉS, TARIFS

Le COPE DU PAVILLON-SAINTE-JULIE compte 299 habitants et 129 abonnés.

Il est composé des communes suivantes :

COMMUNES	Population municipale (En nombre d'habitants - 2019)	Population totale (En nombre d'habitants - 2019)
LE PAVILLON-SAINTE-JULIE	291	299

Tableau n°1 : Composition des communes du COPE

La loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques a introduit dans son article 57 le principe d'un plafonnement de la part de la facture d'eau non proportionnelle au volume d'eau consommé dite part fixe (article L. 22 24-12-4 du Code général des collectivités territoriales modifié par la [LOI n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 - art. 15](#)). Le plafonnement de la part fixe incite les consommateurs à réduire leur consommation en eau.

Le plafond de la part fixe est de 40 % du coût du service pour une consommation d'eau de 120 mètres cubes a été institué. Ce plafond s'applique à l'ensemble de la Régie du SDDEA étant donné que la population totale majorée des communes rurales représente plus de la moitié de la population totale majorée (au sens de l'article D. 3334-8-1 du Code général des collectivités territoriales modifié par le [Décret n°2019-701 du 3 juillet 2019 - art. 4](#)) de la Régie¹.

COPE	2019
COPE DU PAVILLON-SAINTE-JULIE	1,75 €

Tableau n°2 : Tarif moyen 2019 du COPE sur 120 M³ par M³

En annexe 1 de ce rapport est présentée la grille tarifaire de ce COPE votée pour l'année 2019.

¹ En application de l'article D3334-8-1 du CGCT modifié par Décret n°2019-701 du 3 juillet 2019 - art. 4



2.2 LE PATRIMOINE

Le réseau de votre COPE a un **linéaire total hors branchements (VP077)** de : **5268 m.**

Les captages inclus dans le patrimoine du COPE sont les suivants :

Nom usuel du captage	Code BSS (Banque du Sous-Sol)	Etat	Indice d'avancement de la protection de la ressource de ce prélèvement
Captage des accins	BSS000WKBK	Actif	40

Tableau n°3 : Captages du COPE

Les réservoirs inclus dans le patrimoine du COPE sont :

Nom usuel du réservoir	Volume (m3)	Date de nettoyage annuel réglementaire année N-2	Date de nettoyage annuel réglementaire année N-1
Réservoir semi-enterré 1 LE PAVILLON SAINTE JULIE	200	08/02/2018	04/02/2019
Réservoir semi-enterré 2 LE PAVILLON SAINTE JULIE	80	09/02/2018	05/02/2019

Tableau n°4 : Ouvrages de stockage du COPE








En 2019, les consignes relatives aux ouvrages sont :

NOM USUEL OUVRAGE	SECURITE PERSONNEL	GENIE CIVIL	PERIMETRE EXTERIEUR IMMEDIAT	NIVEAU -1	REZ DE CHAUSSEE	PASSERELLES INTERMEDIAIRES	SALLE DES VANNES	CHEMINEE ACCES CUVE	INTERIEUR CUVE 1	DOME / TOITURE
			RESERVOIR SEMI-ENTERRE LE PAVILLON SAINTE JULIE	L'échelle d'accès aux organes nécessite impérativement une crinoline voire une ligne de vie / L'échelle d'accès à la cuve est très corrodée et n'est pas munie de crinoline.	quelques fissures sur la cuve en partie sous-sol					
Accès autorisé		Accès interdit								

Tableau n°5 : Autorisations et interdictions d'accès par ouvrage

Le synoptique page suivante vous présente leur articulation ainsi que les comptages généraux et de sectorisation.



-  Adduction - Aspiration
-  Adduction - Gravitaire
-  Adduction - Refoulement
-  Distribution - Gravitaire
-  Distribution - Refoulement



Réservoir sur tour




Réservoir Semi-enterré




Réservoir Enterré

Compteur Général

 CAG0001-S
 DN 40
 SDDEA

Numéro et Type du compteur
 Appartenance

A: achat - Pré: prélèvement - Pro: production
 V: vente - S: sectorisation

 By-pass

B1
 DN 40
 SDDEA

Numéro
 Appartenance



Ventouse



Surpresseur



Bâche de reprise



Appareillage de régulation



Sonde de pression



Captage



Station de pompage



Débitmètre mobile

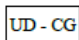
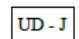
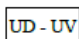
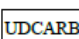
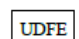
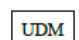
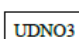
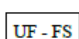
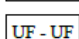
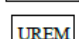
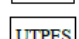


Débitmètre fixe



Regard pour RDF

Etapas de traitement principales (ne préfigure pas du fonctionnement d'une usine de traitement)

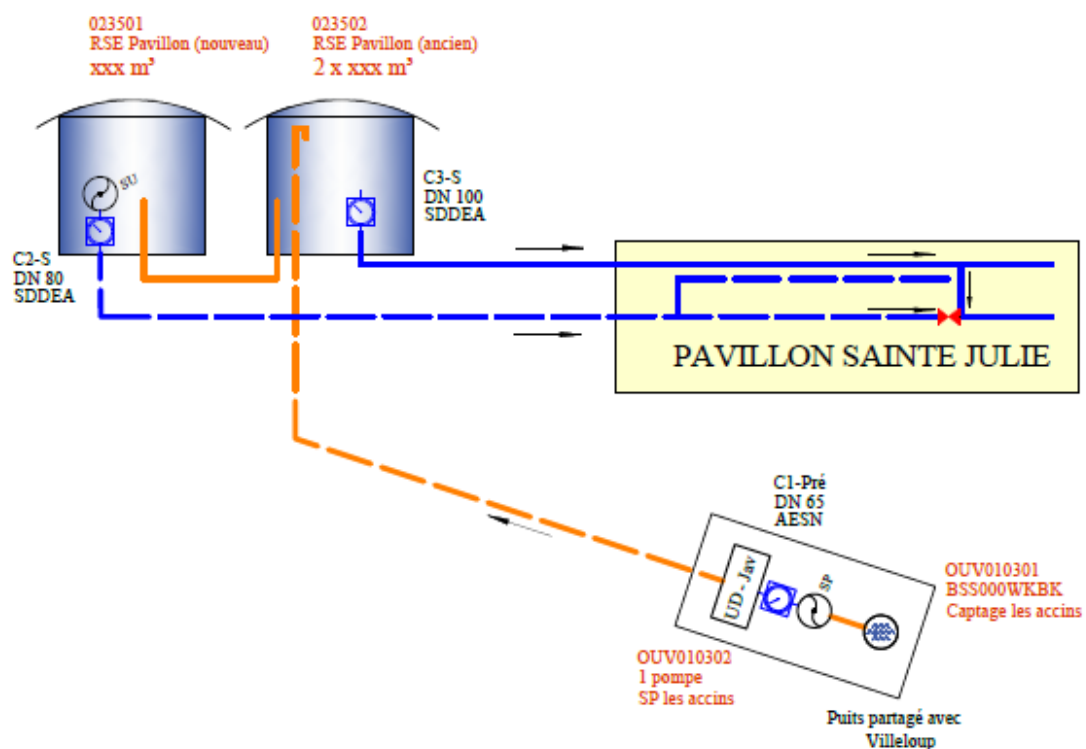
-  UD - CG Unité de désinfection chimique - Chlore Gazeux
-  UD - J Unité de désinfection chimique - Javellisation
-  UD - UV Unité de désinfection physique - Ultra-Violet
-  UDCARB Unité de décarbonatation
-  UDFE Unité de déferrisation
-  UDM Unité de démanganisation
-  UDNO3 Unité de dénitrification
-  UF - FS Unité de filtration
-  UF - UF Unité de filtration
-  UREM Unité de reminéralisation
-  UTPES Unité de traitement des pesticides

Légende mise à jour le : 30/08/2017



RÉGIE DU SDDEA - COPE du PAVILLON STE JULIE

Schéma synoptique du réseau d'eau potable



Mise à jour le : 30/07/2019
Dessiné par : P. Oudin
Vérifié par : E. Hauty
Validé par : E. Hauty



3. LES TRAVAUX ET PRESTATIONS RÉALISÉS

3.1 TRAVAUX

Ont été réalisés en 2019 par la Direction des Territoires :

- La réparation d'une fuite sur un ensemble de comptage et une intervention sur 2 ensembles de comptage.
- 3 branchements AEP.

3.2 PRESTATIONS


Les prestations ont consisté au passage hebdomadaire à la station de pompage et aux réservoirs avec l'interprétation du suivi des volumes et le contrôle de la qualité d'eau.

Les purges du réseau sont réalisées par les pompiers de la commune.

Nous procédons au nettoyage annuel des réservoirs en début d'année.

La relève annuelle des compteurs abonnés est réalisée en septembre.





4. LES VARIABLES ET INDICATEURS DE PERFORMANCE DU COPE

4.1 INTRODUCTION

Afin de permettre les comparaisons d'une année sur l'autre et entre services similaires, des indicateurs de performance ont été définis. Il s'agit d'indicateurs permettant de suivre les différentes composantes du service et qui, pris dans leur ensemble, offrent une vision globale de ses performances. Il s'agit d'outils de pilotage facilitant l'inscription des services dans une démarche de progrès.

Pour les usagers, ils constituent des éléments d'explication du prix de l'eau.

Les indicateurs ont fait l'objet de définitions standardisées. Ces indicateurs doivent maintenant être renseignés chaque année par l'ensemble des services au sein du rapport annuel sur le prix et la qualité des services, prévu à l'article L. 2224-5 du Code général des collectivités territoriales modifié par la Loi n°2016-1087 du 8 août 2016. **Seuls les indicateurs à l'échelle de la Régie ont cette obligation.**

Les indicateurs sont de deux types : des **indicateurs descriptifs**, qui permettent de caractériser le service, et des **indicateurs de performance**, proprement dit, qui permettent d'évaluer sa qualité et sa performance.

Les indicateurs du **service de l'eau potable** sont au nombre de 17, dont 3 indicateurs descriptifs. Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis la protection des points de prélèvement jusqu'à la qualité de l'eau distribuée, en passant par la performance du service à l'utilisateur. Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, du captage à la distribution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social.

Plus d'une soixantaine de variables de performance sont également définies. Elles permettent de calculer les indicateurs de performance, d'une part, et de compléter les informations transmises par le biais de ces indicateurs d'autre part.



Dans le présent rapport, nous vous présentons 11 variables et indicateurs techniques calculés pour le COPE. Ils sont relatifs à la qualité, la quantité, la connaissance et les interventions :

Qualité de l'eau	<i>Indicateur de performance</i>	P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau
Qualité de l'eau	<i>Indicateur de performance</i>	P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie
Qualité de l'eau	<i>Indicateur de performance</i>	P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques
Quantité d'eau	<i>Indicateur de performance</i>	P104.3	Rendement du réseau de distribution
Quantité d'eau	<i>Variable de performance</i>	VP224	Indice linéaire de consommation
Quantité d'eau	<i>Variable de performance</i>	VP226	Rendement seuil par défaut
Quantité d'eau	<i>Indicateur de performance</i>	P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés
Quantité d'eau	<i>Indicateur de performance</i>	P106.3	Indice linéaire des pertes en réseau
Interventions	<i>Indicateur de performance</i>	P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées
Interventions	<i>Indicateur de performance</i>	P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable
Connaissance	<i>Indicateur de performance</i>	P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Tableau n°5 : Variables et indicateurs techniques calculés pour le COPE



4.2 LE CONTEXTE DE LA PRODUCTION DES VARIABLES ET DES INDICATEURS SUR L'EXERCICE 2019

Les variables et indicateurs de performance présentés dans le présent document sont calculés sur la période écoulée entre la période de relève des compteurs abonnés de l'année N-2 et la période de relève des compteurs abonnés de l'année N-1. Ils représentent les valeurs pour l'exercice de l'année N-1. N étant l'année **2020**.

Sur votre COPE,



La période de relève sur l'année N-2 a duré du :

22/09/2018 au 22/09/2018

La période de relève sur l'année N-1 a duré du :

19/09/2019 au 19/09/2019

De ce fait, la période écoulée entre les deux périodes de relève a duré : **362** jours.

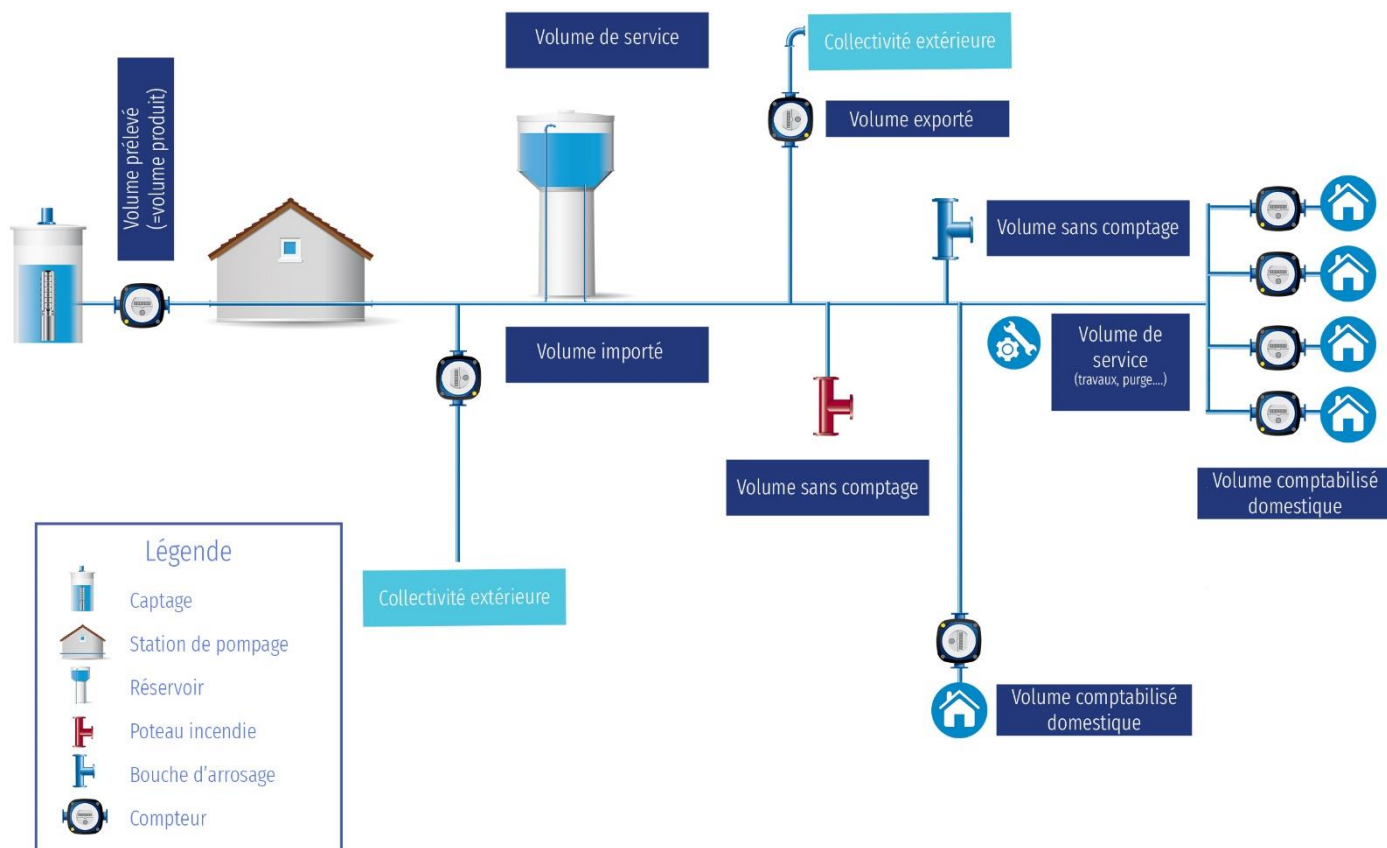


NOTA : les volumes calculés seront calculés sur une durée égale à 365 jours.

Ci-après sont présentés les volumes du service et les variables et indicateurs techniques. Les volumes pris en compte pour leur calcul sont le(s) volume(s) prélevé(s), produit(s), importé(s), exporté(s), de service (travaux, exploitation...), sans comptage (incendie, arrosage, voiries...) et comptabilisé(s).



4.3 LES VOLUMES



NOTA : dans le cas de la présence d'une **usine de traitement d'eau potable** en aval du captage de la ressource, le volume produit est comptabilisé à sa sortie.



Les volumes sur les trois derniers exercices sont :

		2017	2018	2019	Évolution N/N-1
Volumes prélevés	CAPTAGE(S)	0	13 215	12 651	-4 %
Volumes importés	IMPORT(S)	0	0	0	0 %
Volumes exportés	EXPORT(S)	0	0	0	0 %
Volumes mis en distribution		0	13 215	12 651	-4 %
Volumes de service total		300	236	230	-3 %
Volumes sans comptage total		275	0	80	0 %
Volumes comptabilisés		0	13 612	12 427	-9 %
Volumes consommés autorisés		0	0	12 737	0 %
Pertes		0	13 215	- 86	-101 %

Tableau n°6 : Volumes des trois derniers exercices

IMPORTANT :

En lien avec le tableau ci-dessus, nous tenons à préciser au COPE que :

- **Les volumes comptabilisés présentés dans ce tableau sont datés de mars 2020 et qu'ils sont susceptibles d'évoluer, pour certains COPE, au cours de 2020, du fait de la mise à jour continue de la base de données Abonnés (déménagements connus ultérieurement par exemple) ;**
- Les volumes comptabilisés peuvent également présenter un écart avec le volume réellement consommé au niveau des bâtiments puisque, certains d'entre eux, appartenant souvent aux Collectivités, ne sont pas munis de compteurs ;
- Les volumes comptabilisés peuvent aussi présenter un écart avec le volume réellement consommé sur la période entre la relève 2018 et la relève 2019 du fait des décalages des périodes de relèves entre abonnés (certains sont relevés après 18 mois, d'autres 6 mois).
- Les volumes sans comptage sur le COPE ont été estimés sur la base des retours de certaines mairies (30% de retours au 01/03/2020 sur l'ensemble de la Régie).

Enfin, pour l'exercice 2019, les volumes comptabilisés ont été déterminés à partir des relèves sur le terrain sans utiliser la base de facturation, afin d'éviter un impact d'un éventuel retard de facturations.



4.4 LES VARIABLES ET INDICATEURS DE PERFORMANCE CALCULÉS

4.4.1 L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P.108.3)

Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage.



Bon à savoir :

Cet indicateur résulte des indices d'avancement individuels de tous les points de prélèvements (y compris ceux non gérés par le service de l'eau potable mais contribuant à son alimentation) pondérés avec les volumes produits par ces ressources. La valeur individuelle par ouvrage est précisée dans le paragraphe 3.

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est :

P108.3 : 40%

4.4.2 La qualité de l'eau

4.4.2.1 Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (P101.1)

Cet indicateur évalue le respect des limites réglementaires de qualité de l'eau distribuée à l'utilisateur concernant les paramètres bactériologiques (présence de bactéries pathogènes dans l'eau). Il se réfère aux mesures de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et, sous certaines conditions, à celles de l'exploitant.

Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie est :

P101.1 : 100%

4.4.2.2 Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la physico chimie (P102.1)

Cet indicateur évalue le respect des limites réglementaires de qualité de l'eau distribuée à l'utilisateur concernant les paramètres physico-chimiques tels que pesticides, nitrates, chrome, bromate. Il se réfère aux mesures de l'Agence Régionale de Santé (ARS) (et, sous certaines conditions), à celles de l'exploitant.

Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la physico-chimie est :

P102.1 : 100%



4.4.3 Le rendement (P104.3)

Il s'agit du rapport entre :

- Le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) [Volume comptabilisé domestique] et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable, arrosage, lavage, incendie, nettoyages...) [Volume de service] et [Volume sans comptage],
- Et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution [Volume produit], additionné du volume importé si concerné [Volume importé], réduit du volume exporté [Volume exporté] si concerné,



Bon à savoir :

Plus le rendement est élevé (à consommation constante), moins les pertes par fuites sont importantes. De fait, les prélèvements sur la ressource en eau en sont d'autant diminués. Le décret du 27 janvier 2012 pénalise les collectivités qui ne respectent pas un seuil minimum de rendement, au regard de la consommation de leur service et de la ressource utilisée.

4.4.3.1 La valeur du rendement (P104.3)

Le rendement obtenu sur la base des volumes calculés et présentés dans le paragraphe précédent est :

P104.3 : 100,7%

La valeur de ce rendement n'étant pas représentative, les volumes passés par le compteur de prélèvement ont été comparés avec ceux passés par le compteur au réservoir. Ces derniers volumes dépassent les premiers. Le compteur de prélèvement semble sous-estimer les volumes prélevés.

4.4.3.2 Comparaison avec le rendement seuil (VP226)

Le rendement seuil est utilisé pour évaluer la conformité du rendement de réseau par rapport au décret du 27 janvier 2012 sur les rendements. Il s'agit du rendement seuil qu'il convient d'atteindre dans le cas général, c'est à dire « Si les prélèvements réalisés sur des ressources faisant l'objet de règles de répartition ne sont pas supérieurs à 2 millions de m³/an ». **Le rendement seuil est réglementairement fixé à 85 %.**

Si cette valeur n'est pas atteinte par le service alors le rendement seuil est fixé à la somme d'un terme fixe égal à 65 et du cinquième de la valeur de l'indice linéaire de consommation (VP224).

Le rendement seuil par défaut calculé par l'Observatoire correspond à la valeur la plus faible qu'il convient d'atteindre.

L'indice linéaire de consommation (VP224) est calculé sur la base des volumes précédemment présentés et du linéaire de réseau hors branchements.

VP224 : 6,6 m³/km/j



Le rendement seuil obtenu sur la base des volumes calculés et présentés dans le paragraphe précédent et du linéaire de réseau hors branchement est :

VP226 : 66,3%

De la comparaison du rendement avec le rendement seuil est déduit :

L'objectif de rendement est atteint.

4.4.4. L'indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.



Bon à savoir :

Cet indicateur diffère de l'indice linéaire de pertes en réseau qui n'intègre que les pertes par fuites. Il lui est toujours supérieur.

L'indice linéaire des volumes non comptés calculé sur la base des volumes calculés précédemment et du linéaire de réseau est :

P105.3 : 0,12m³/km/jour

4.4.5 L'indice linéaire des pertes en réseau (P106.3)

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution.



Bon à savoir :

Cet indicateur diffère de l'indice linéaire des volumes non comptés qui intègre en plus des pertes par fuites, les volumes qui ne font pas l'objet d'une comptabilisation. Il lui est toujours inférieur.

L'indice linéaire des pertes en réseau calculé sur la base des volumes calculés précédemment et du linéaire de réseau est :

P106.3 : -0,04m³/km/jour



4.4.6 L'historique des indicateurs techniques

	2017	2018	2019	Évolution N/N-1
Rendement du réseau (%)	0,0	106,0	100,7	-5 %
Indice linéaire de consommation (m3/km/j)	0,3	7,3	6,6	-9 %
Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j)	0,00	-0,21	0,12	-156 %
Indice linéaire des pertes en réseau (m3/km/j)	-0,30	-0,41	-0,04	-89 %

Tableau n°7 : Historique des indicateurs techniques

4.4.7 Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1)

Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévisibles pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 abonnés.



Bon à savoir :

Ces interruptions de service sont dues, en général, à des ruptures de canalisations. Des coupures peuvent être également décidées inopinément pour cause de pollution représentant un danger pour la population.

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées est :

P151.1 : 0,00/milliers d'abonnés

4.4.8 Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est :

P107.2 : 0,00%



4.4.9 L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2B)

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- Le niveau de connaissance du réseau et des branchements,
- Et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable.

Un total de 40 points est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable mentionné à l'article D. 2224-5-1 du code général des collectivités locales. (Arrêté du 02/12/2013)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale est :

P103.2B : 94 sur 120



NOTA : Le détail de l'obtention de la valeur est présenté en annexe.

ANNEXES

Annexe 1 : La grille tarifaire



COPE EP DU PAVILLON-SAINTE-JULIE

GRILLE TARIFAIRE applicable aux particuliers (hors professionnels)

Le taux de TVA applicable est celui en vigueur à la date d'émission de la facturation

Libellé	Tarif (HT)
ABONNEMENT EAU POTABLE	17,06 € / Année
CONSOMMATION EAU POTABLE	1,30 € / m ³
FUITE	0,26 €
REDEVANCE POLLUTION DOMESTIQUE	0,22 € / m ³



Annexe 2 : Les formules de calcul des variables et indicateurs de performance

Type de variable	Code	Intitulé de la variable	Mode de calcul
Variable de performance	VP224	Indice linéaire de consommation	(Volume comptabilisé domestique et non domestique + Volume consommé sans comptage + Volume de service + Volume exporté) / Linéaire de réseau (hors branchements) / 365 jours
Variable de performance	VP226	Rendement seuil par défaut	65 + (Indice linéaire de consommation / 5)
Indicateur de performance	P104.3	Rendement du réseau de distribution	(Volume comptabilisé domestique + Volume comptabilisé non domestique (facultatif) + Volume consommé sans comptage (facultatif) + Volume de service (facultatif) + Volume vendu à d'autres services d'eau potable (exporté)) / (Volume produit + Volume acheté à d'autres services d'eau potable (importé)) x 100
Indicateur de performance	P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	(Volume produit + Volume acheté à d'autres services d'eau potable (importé) - Volume vendu à d'autres services d'eau potable (exporté) - Volume comptabilisé domestique - Volume comptabilisé non domestique (facultatif)) / Linéaire de réseau hors branchements / 365
Indicateur de performance	P106.3	Indice linéaire des pertes en réseau	[Volume produit + Volume acheté à d'autres services d'eau potable (importé) - Volume vendu à d'autres services d'eau potable (exporté) - Volume comptabilisé domestique - Volume comptabilisé non domestique (facultatif) - Volume consommé sans comptage (facultatif) - Volume de service (facultatif)] / Linéaire de réseau hors branchements / 365
Indicateur de performance	P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Moyenne pondérée par le Volume produit + importé
Indicateur de performance	P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Nombre d'interruptions de service non programmées / Nombre d'abonnés x 1000
Indicateur de performance	P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur) / Linéaire de réseau hors branchements x 20
Indicateur de performance	P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Voir annexe 2



Annexe 3 : Le détail du calcul de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

IMPORTANT : Indice obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- **Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.**
- **Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.**

Partie A	A.1: Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures (10 points) (VP236)	10
	A.2: Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points) (VP237)	5
Partie B	VP.238 : Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (10 points sous conditions)	10
	VP.239 : Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions)	4
	VP.240 : Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	OUI
	VP.241 : Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	15
Partie C	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (10 points)	10
	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points)	10
	Localisation des branchements sur le plan des réseaux (10 points)	10
	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points)	10
	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées (10 points)	0
	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) (10 points)	10
	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	0
	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (5 points)	0

TOTAL PARTIE A : 15 sur 15

TOTAL PARTIE B : 29 sur 30

TOTAL PARTIE C : 50 sur 75

Pris en compte

Pris en compte

